

PROCURATION

Le soussigné,

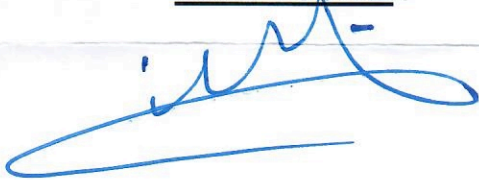
Daniel André **COUTAZ**, marié, né le 20 octobre 1957, originaire de Vérossaz (Valais), domicilié à 1162 St-Prex, Route de Buchillon 6f,

DONNE procuration à **Luc Bonnet**, domicilié à 1009 Pully, Chemin de Somais 28,

aux fins de pour lui et en son nom signer tous plans d'enquête ainsi que tous documents qui pourraient être exigés par l'autorité municipale en rapport avec la construction d'un bâtiment d'habitation à usage de résidence principale sur la parcelle feuillet 4900 de la Commune d'Ormont-Dessus, parcelle que **Daniel Coutaz** a vendu, sous réserve de l'obtention du permis de construire, à **Luc Bonnet**, domicilié à 1009 Pully, Chemin de Somais 28, par acte signé entre parties devant le notaire Véronique Ansermoz, à Aigle.

DONT PROCURATION établie, à Aigle, le 16 mai 2024.

Daniel COUTAZ :



Légalisation numéro 21'202 :

La soussignée, VERONIQUE ANSERMOZ, notaire à 1860 Aigle (Vaud, Suisse), atteste l'authenticité de la signature apposée ci-dessus, en sa présence, par **Daniel** André **COUTAZ**, domicilié à 1162 St-Prex, Route de Buchillon 6f, lequel a justifié de ses identité et signature par la production d'une pièce officielle.

Aigle, le seize mai deux mille vingt-quatre.

